



BUREAU EXECUTIF

Réunion du 10 janvier 2019

PROCES VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Eric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Invité : Marc **MADIOT**, Président de la LNC. Christian **ANTOUNE**, Commissaire aux comptes.

Invité excusé : Jacky **MAILLOT**, Directeur du pôle médical fédéral.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ;
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ;
Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ;
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès du Président ;
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;
Christophe **MANIN**, Directeur technique national ;
Charles **THEFENNE**, Directeur des systèmes d'information.

La séance est ouverte à 8 h 30'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Michel **CALLOT** souhaite la bienvenue aux membres.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 24 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Naissance

Le Président fait part de la naissance d'Arthur, fils de Benjamin CADET, coordinateur VTT au sein de la Direction des activités sportives. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations aux parents.

2. Statistiques fédérales

Michel CALLOT invite le Secrétaire Général à commenter l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 décembre 2018 et 2017. Yannick POUHEY expose la nouvelle méthode et la nouvelle présentation. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

Sans entrer dans les chiffres qui ne sont pas significatifs à cette période, il préconise d'attendre le mois de février pour analyser de réelles tendances. Il constate également une grosse différence entre les comités régionaux de métropole et ceux de l'outre-mer pour la saisie des licences.

3. Candidatures françaises pour de futurs championnats du monde

Le Président commente le courrier adressé par le Président de l'UCI et par lequel celui-ci répond aux pré-candidatures françaises et donne des informations concernant les championnats du monde sur piste 2022 et 2024, championnats du monde de BMX 2022 et 2024, championnats du monde de cyclo-cross 2024. Il précise que pour la piste et le BMX, les attributions seront effectuées en septembre 2019. Pour le cyclo-cross, le comité directeur de l'UCI prendra sa décision en janvier 2020.

4. Soutien de l'Union Cycliste Internationale pour les Jeux Olympiques de Paris 2024

Michel CALLOT se réjouit de la réception d'une lettre de soutien émise par le Président de l'Union Cycliste Internationale, dans laquelle David LAPPARTIENT témoigne du savoir-faire reconnu de la FFC, dans la cadre de sa détermination à participer à la réussite des Jeux Olympiques de Paris 2024 en apportant son expertise au comité d'organisation.

5. Réunion des fédérations sportives olympique au siège du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024

Michel CALLOT rend compte de sa participation à la réunion organisée le 17 décembre 2018 au siège du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Il attire l'attention des membres sur les axes de collaboration potentiels et met l'accent sur 3 axes stratégiques : célébration, héritage, engagement. Il insiste particulièrement sur l'importance du label terre de Jeux 2024.

6. Réunion de la commission olympique du Comité National Olympique et Sportif Français

Le Président fait part de sa participation à cette réunion organisée le 5 décembre 2018, dont l'objectif était de définir la manière de s'organiser pour peser sur les décisions à venir, relatives à la constitution de l'agence pour le sport, notamment sur la phase de rédaction des statuts de l'agence, qui conditionnera la gouvernance de celle-ci et plus particulièrement la place du mouvement olympique.

Au cours de cette réunion a été prise la décision de nommer 4 représentants des Fédérations Olympiques pour animer la concertation entre ces Fédérations et éviter d'avoir à organiser des réunions « hors périmètre » du CNOSF. Ces 4 représentants sont Michel VION (Ski), André GIRAUD (Athlétisme), Jean-Luc ROUGE (Judo) et Jean-Jacques MULOT (Aviron).

7. Conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français

Michel CALLOT annonce que lors de la réunion du Conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français, tenue le 6 décembre 2018, il a été décidé de mettre en place différents groupes de travail et de produire une étude sur l'état de la structuration

des Fédérations et de leur capacité à gérer le transfert du CNDS vers la redistribution territoriale à travers un plan de développement. Il déclare que de nombreuses réunions de concertation seront organisées au cours du premier trimestre 2019. Puis il fait part des difficultés rencontrées pour parvenir à un équilibre entre les aspirations des Fédérations Olympiques et les autres

8. Négociations de la convention d'objectifs entre la FFC et son ministère de tutelle

Le Président fait part de la nomination de Gilles QUÉNÉHERVÉ au poste de Directeur des Sports, intervenue le 5 décembre 2018, et rend compte de son rendez-vous, le mardi 8 janvier 2019, avec Claude ONESTA (Performance 2024), auquel a également participé Christophe MANIN.

9. Relations entre la FFC et le ministère des transports

Michel CALLOT s'est rendu le mardi 8 janvier 2019 au ministère des transports, dans le but de positionner la FFC comme un acteur du plan vélo. Après avoir salué la Ministre, il a été reçu par le Directeur adjoint du cabinet. Il met en avant la nécessité d'entrer en relation avec d'autres acteurs et notamment l'AFUB (Association française des usagers de la bicyclette).

10. Conseil d'administration de la Ligue Nationale du Cyclisme

Michel CALLOT et Ludovic SYLVESTRE ont participé au Conseil d'administration de la LNC, réuni à Bourges le 6 décembre 2018.

11. Assemblée générale de la Ligue Nationale du Cyclisme

Michel CALLOT et Ludovic SYLVESTRE ont participé à l'assemblée générale de la LNC, réunie à Bourges le 7 décembre 2018. Au cours de celle-ci, la modification des statuts de la LNC a été adoptée.

12. Assemblée générale du Rassemblement des organisateurs de courses cyclistes

Michel CALLOT a représenté la FFC au cours de cette assemblée générale, tenue à Bourges le 7 décembre 2018.

13. Assemblées générales des comités régionaux

Michel CALLOT fait part de la tenue de sept assemblées de comités régionaux :

- Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le 25 novembre 2018, où la FFC était représentée par Yannick POUHEY ;
- Bretagne, le 1^{er} décembre 2018, où la FFC était représentée par Michel CALLOT ;
- Occitanie, le 8 décembre 2018, où la FFC était représentée par Gilles DA COSTA ;
- Centre Val de Loire, le 15 décembre 2018, où la FFC était représentée par Gilles DA COSTA ;
- Normandie, le 15 décembre 2018, où la FFC était représentée par Michel CALLOT ;
- Pays de la Loire, le 16 décembre 2018, où la FFC était représentée par Yannick POUHEY ;
- Auvergne Rhône Alpes, le 5 janvier 2019, où la FFC était représentée par Michel CALLOT.

Le Président remercie les Présidents de Comités Régionaux pour l'excellente tenue de ces AG et affirme que les explications apportées par les membres du Bureau exécutif lors de ces assemblées générales ont été globalement comprises par les participants.

14. Assises de la piste

Michel CALLOT invite Yannick POUHEY à rendre compte de l'organisation des assises de la piste, tenues à Vineuil le samedi 8 décembre 2018. Le Secrétaire Général affirme que ce premier rassemblement était très attendu par les différents participants et acteurs de la discipline : dirigeants, éducateurs, organisateurs, gestionnaires de vélodromes. Tous ont émis le vœu que ces assises puissent se tenir tous les deux ans. Le Président de la commission piste met en exergue les principaux points abordés à cette occasion : difficultés de communication des informations entre tous les acteurs et les différents niveaux de

l'organisation fédérale, nécessité de construire un calendrier piste au niveau national (même constat que pour les épreuves régionales), créer un classement national par points spécifique, les éducateurs de la base sont en décalage par rapport à l'évolution de la discipline.

15. Relations entre la FFC et ASO

Le Président fait état de sa rencontre, le 11 décembre 2018, avec Jean-Etienne AMAURY et de leurs échanges très qualitatifs sur la vision de développement de la FFC et de ses relations avec ASO.

16. Bilan des baptêmes piste 100% filles

Le Président invite Marie-Françoise POTEREAU à rendre compte du succès de cette opération organisée le 15 décembre 2018 au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, en partenariat avec « Vélopolis ». La Vice-Présidente en charge du cyclisme féminin insiste sur la nécessité d'assurer un suivi de cette manifestation qui a connu une très belle réussite et mentionne que seulement 19% des participantes étaient des licenciées de la FFC. 32% d'entre elles sont licenciées dans une autre fédération sportive et 10 autres fédérations sportives étaient représentées. Elle fait ensuite part de la possibilité de dupliquer la même opération à Bordeaux et à Limoges.

17. Débat sur le sport professionnel et la nouvelle gouvernance du sport en France

Michel CALLOT rend compte de sa participation à un débat organisé le 11 décembre 2018 par le club des parlementaires sur le sport professionnel et la nouvelle gouvernance du sport en France.

18. Relations entre la FFC et le Conseil départemental des Yvelines

Le Président rend compte de sa participation à une réunion organisée le 12 décembre 2018 au siège fédéral sur les enjeux de la mobilité douce et en présence de représentants du comité départemental des Yvelines et de la société SKF.

19. Relations entre la FFC et la sous-préfecture de Carpentras

Michel CALLOT annonce avoir répondu favorablement à une invitation du Sous-Préfet du Vaucluse pour une réunion organisée le 13 décembre 2018 avec des Maires et des décideurs économiques autour de deux organisateurs d'évènements cyclistes internationaux (BMX de Sarrians et Classique du Ventoux). Stéphane GARCIA et Jean-Philippe POVEDA, membres du Conseil Fédéral participaient à cette rencontre.

20. Relations entre la FFC et la municipalité des Gêts

Le Président et Eric JACOTE se sont rendus aux Gêts pour participer à une réunion préparatoire à l'organisation d'une manche de la Coupe du monde de VTT.

21. Partenariat entre la FFC et « Gras Savoye »

Michel CALLOT invite Ludovic SYLVESTRE à apporter des informations sur le contrat de partenariat en cours de finalisation entre la FFC et la société de courtage d'assurance. Le Vice-Président en charge de ce secteur explique que cet accord concerne l'organisation des championnats de France « élite » route du contre la montre.

22. Renégociation de la convention tripartite entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, « Vélopolis » et la FFC

Michel CALLOT donne la parole à Christophe LAVERGNE. Le Directeur juridique annonce que la signature de cette convention est intervenue au début du mois de décembre 2018. Il rappelle les quatre points essentiels sur lesquels la FFC a mobilisé son attention au cours des négociations :

1. Mieux sécuriser les créneaux d'utilisation du vélodrome (y compris pour le comité régional d'Ile de France) et du stadium de BMX ;

2. Les articles de la convention relatifs aux prestations de « Vélopolis » ont été modifiés afin d'éclaircir ce qui relève de l'exclusivité et de ce qui n'en relève pas ;
 3. Les aspects financiers liés aux événements organisés par la FFC dans le vélodrome national et sur le stadium de BMX ont été explicités suite à une négociation avec le représentant de « Vélopolis » ;
 4. L'annexe spécifique à la communication et au marketing a été reconduite en l'état.
- Christophe LAVERGNE affirme que les objectifs ont été atteints. Toutefois, pour le dernier point, il précise qu'il sera nécessaire de trouver un accord avec l'exploitant avant le 30 avril 2019.

23. Constitution du comité d'éthique

Le Président fait part de sa rencontre, le 4 janvier 2018, avec Maître Christian CHARRIERE-BOURNAZEL, avocat au barreau de Paris et ancien Président du Conseil national des barreaux. Il invite le Directeur juridique à présenter la composition de ce comité. Christophe LAVERGNE propose la composition suivante : président : Maître Christian CHARRIERE BOURNAZEL ; vice-président : Professeur Thierry REVET ; membre : Maître Catherine PALEY-VINCENT ; secrétaire : Elgan DELTERAL.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite que soit rappelé le rôle du comité d'éthique. Christophe LAVERGNE déclare que le fonctionnement, les missions et tâches du comité d'éthique de la FFC sont définies dans la charte d'éthique et de déontologie. Il mentionne les principales missions et tâches : surveillance et investigation dans le cas de plainte ou dénonciation concernant une violation de la charte, assistance, éducation et conseil, recommandations et rapports, prises de décisions relatives à des litiges au sujet de potentiels conflits d'intérêts, bon déroulement des scrutins et opérations électorales.

Le Directeur juridique insiste également sur le statut des membres du comité d'éthique. Ceux-ci doivent disposer de compétences reconnues dans le domaine du sport et/ou du droit et de l'éthique. De plus, ils doivent être totalement indépendants de la FFC, de ses organes déconcentrés, de l'Union Cycliste Internationale et de toute autre partie prenante du cyclisme.

Soumise à adoption par le Président, la composition du comité d'éthique est adoptée à l'unanimité. Elle devra être soumise à l'examen du Conseil fédéral, lors de sa prochaine séance programmée les vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019.

24. Prérogatives des fédérations sportives délégataires

Le Président donne la parole au Secrétaire Général. Yannick POUHEY explique qu'il a dû intervenir assez énergiquement auprès de la Présidente d'un club affilié à la FFC et à la FSGT. L'ASPL Hauteville les Dijon avait effectivement programmé d'organiser une compétition, le 6 janvier 2019 à Longvic, dont l'appellation était « championnat d'Europe de cyclo-cross ». Cette organisation était placée sous l'égide de la FSGT et de l'International Cycling Fédération, fédération non reconnue par le CIO (Comité International Olympique). Par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le Secrétaire Général a rappelé les termes des dispositions du Code du Sport, selon lesquelles, seules les fédérations sportives délégataires organisent les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux. Le courrier enjoignait également de ne pas utiliser l'appellation « champion d'Europe de cyclo-cross », exclusivement réservée à la FFC, seule fédération délégataire en matière de cyclisme sur le territoire national.

Yannick POUHEY déclare que le courrier a reçu un écho positif puisque le club a immédiatement pris la décision d'annuler l'organisation initiale et de la remplacer par un simple cyclo-cross placé sous l'égide de la FSGT.

25. Accords transfrontaliers

Le Secrétaire Général présente l'accord frontalier établi pour les années 2019 et 2020 entre le comité régional du Piémont (Fédération de Cyclisme Italienne) et le comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (FFC). Il propose que le Bureau exécutif valide ce document.

Soumise à approbation par le Président cette proposition est adoptée à l'unanimité. Voir le document en annexe 1.

Après quoi, Yannick POUHEY rappelle qu'en l'absence d'accord établi, l'usage ne peut pas remplacer le droit.

26. Ressources humaines

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait part de deux recrutements : Nicolas PETITJEAN, embauché le 7 janvier 2019 en qualité de chargé de développement du cyclisme pour tous au sein de la Direction des activités sportives ; Fabien RAFFOUX débutera le 14 janvier 2019 en qualité de responsable de projets informatiques au sein de la Direction des systèmes d'information. La Directrice administrative et financière annonce avoir procédé à de nombreuses adaptations de statuts de salariés. Elle fait part de la survenue d'un accident de travail concernant un mécanicien basé au centre technique de Montry. Une nouvelle fois, elle mentionne les difficultés récurrentes rencontrées avec la société prestataire qui assurait la réalisation des bulletins de salaire jusqu'au 31 décembre 2018. Les accords sur l'organisation et la durée du temps de travail ainsi qu'une charte sur le télétravail ont été signés entre le Président et les représentants du personnel le 18 décembre 2018.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS termine son intervention en faisant part des dispositions mises en place depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- Recours à un nouveau prestataire (« Accord Sport ») pour la réalisation des bulletins de salaire et l'introduction du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source ;
- Nouveau contrat de mutuelle auprès de l'organisme « Humanis » ;
- Nouveau contrat de prévoyance « cadres » auprès de la société « AG2R – La Mondiale ».

27. Projet de développement numérique

Charles THEFENNE apporte des explications au sujet des futures fonctions de Fabien RAFFOUX. A ce sujet, Michel CALLOT fournit des informations complémentaires. Le Directeur des systèmes d'information dresse ensuite un état d'avancement des travaux relatifs au projet de développement informatique.

V. INTERVENTIONS DU PRESIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Marc MADIOT présente ses vœux personnels et en sa qualité de Président de la LNC.

1.1. Paris-Nice 2019

Le Président de la LNC se réjouit que toutes les équipes françaises continentales professionnelles puissent être au départ de l'édition 2019 de « Paris-Nice », épreuve organisée par ASO.

1.2. Conciliation devant le CNOSF

Marc MADIOT fait part de l'existence d'un litige entre la LNC et le comité d'organisation du Tour de l'Ain. Il explique que cet organisateur n'a pas présenté le dossier demandé (bilan financier) devant la DNCG. De ce fait, cette épreuve n'a pas été inscrite au calendrier des épreuves autorisées. Le Président de la LNC fait part de son espoir d'un épilogue favorable à ce dossier devant la conférence de conciliation du CNOSF.

1.3. Coupe de France

Marc MADIOT annonce l'organisation d'une réunion prochaine, dans le but de parvenir à harmoniser les fonctionnements et attentes des organisateurs.

1.4. Avenir du sélectionneur de l'équipe de France professionnelle

Le Président de la LNC informe les membres qu'une rencontre avec lui-même, le Président de la FFC et Cyrille GUIMARD est prévue le lundi 14 janvier 2019 dans le but de faire un point sur la mission de sélectionneur.

1.5. Lutte contre l'utilisation du « Tramadol »

Marc MADIOT fait part de sa satisfaction concernant la décision de l'Union Cycliste Internationale de réaliser des contrôles à partir du 1^{er} mars 2019 pour lutter contre l'utilisation du « Tramadol ». Il déplore que cette initiative n'ait pas été prise par l'AMA (Agence mondiale antidopage), à l'égard de laquelle il déplore également l'inaction au sujet de l'interdiction de l'usage des corticoïdes.

1.6. Réforme de l'Union Cycliste Internationale

Le Président de la LNC exprime sa satisfaction au sujet de la volonté affichée par le Président de l'Union Cycliste Internationale de poursuivre dans la voie définie en début de mandat. Il affirme également qu'il est absolument nécessaire de ne pas baisser la garde vis-à-vis de ceux qui n'ont pas renoncé à leurs velléités d'organisation d'une ligue fermée.

2. Médecine fédérale

Le Président annonce qu'il est nécessaire de prendre un peu de temps pour remanier l'organisation du pôle médical fédéral.

3. Directeur technique national

3.1. Résultats sportifs

3.1.1. Piste

Christophe MANIN rend compte des résultats obtenus lors de la manche de Coupe du monde disputée à Londres. Il déclare que de nombreux tests de composition d'équipes permettent de faire tourner les effectifs et d'intégrer de jeunes talents pour les épreuves de Coupe du monde. Il précise que 5 juniors (3 hommes et 2 femmes) faisaient partie de la sélection pour la manche disputée récemment à Londres. Il annonce qu'à la demande de l'intéressé, François PERVIS ne fait plus partie du pôle France, pour convenance personnelle et avec pour objectif de s'entraîner à sa manière et revenir plus performant. Il communique ensuite des informations au sujet du stage d'entraînement organisé à Nouméa.

3.1.2. Cyclo-cross

Le Directeur technique national souligne la régularité et le très bon niveau dont fait preuve Antoine BENOIST sous le maillot de l'équipe de France dans les manches de la Coupe du monde dans la catégorie « espoirs ».

3.2. BMX free style

Christophe MANIN communique des informations au sujet de la création du pôle de BMX free style de Montpellier. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les élus et les services de la Métropole de Montpellier afin de procéder aux ajustements techniques en vue de la parution de l'appel d'offre pour la construction des équipements. Dans cette attente, la création d'un site temporaire est prévue. Il annonce qu'une nouvelle réunion est programmée à Montpellier le 29 janvier 2019 en présence du Président de la FFC.

3.3. Contre la montre

Le Directeur technique national rend compte de la réunion organisée au siège fédéral le 3 janvier 2019. Il explique que Julien THOLLET a constitué un groupe national de réflexion. Ce groupe a caractérisé le contre la montre français comme moyennement performant et peu attractif. L'objectif commun qui ressort du groupe de travail est d'améliorer le niveau de performance des coureurs français dans les disciplines du contre la montre. Cinq axes ont été identifiés : valorisation et attractivité de la discipline ; optimisation des compétitions et du calendrier des compétitions contre la montre individuelles et par équipes ; formation des jeunes coureurs ; formation des cadres techniques ; perfectionnement des athlètes de haut-niveau. Certains axes seront directement pilotés par la Direction technique nationale : la formation des coureurs, des cadres techniques et sportifs de haut-niveau. Les autres seront développés au sein des commissions respectives (route, cyclisme pour tous...) ou des services de la FFC afin de proposer des plans d'actions, à savoir l'attractivité, les calendriers et formats de compétition.

Après quoi, Marc MADIOT explique que cette discipline fait l'objet d'un niveau de recherche assez poussé au sein des équipes françaises « UCI World Tour », tant au niveau du matériel et des équipements.

3.4. Développement et dispositif « savoir rouler »

Christophe MANIN annonce l'obtention du financement, par le biais de la convention d'objectifs réalisée entre la FFC et son ministère de tutelle, de 5 tutoriels réalisés par la Direction technique nationale.

3.5. Sport et citoyenneté

Alexandre URBAIN, Conseiller technique national « développement », a assisté à une réunion organisée au ministère des sports le mercredi 9 janvier 2019 au sujet de la radicalisation. L'idée de nommer un référent citoyenneté au sein de chaque fédération sportive a été relancée.

VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission route

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission.

1.1. Réforme du classement national par points pour l'année 2020

A l'aide d'un diaporama, le président de la commission explique les modifications proposées. (voir diaporama en annexe 2). Par rapport à la présente présentation du projet (lors de la séance du Bureau exécutif tenue le jeudi 29 novembre 2019), il insiste sur les évolutions apportées. La commission propose donc :

- De réaliser un classement national du haut niveau avec l'objectif d'obtenir une bonne lisibilité des performances des meilleurs coureurs ;
- Epreuves concernées : classe 2 française de l'UCI, classes fédérales 12 et 13, classe régionale 1.12.4, épreuves officielles (championnats) ;
- Coureurs concernés : licenciés de 19 ans et plus ;
- Publication hebdomadaire (tous les lundis soirs) ;
- Classement limité aux 800 premiers français, qui seront classés en première catégorie par la FFC au premier septembre pour la saison suivante ;
- Classement roulant calculé le lundi de chaque semaine et prenant en compte les résultats des 52 dernières semaines ;
- Laisser une liberté d'actions aux comités régionaux pour le classement de certains coureurs en première catégorie en fonction de 3 critères : leur effectif régional, leur calendrier d'épreuves, le nombre de structures de divisions nationales sur leur territoire.

Soumises à approbation par Michel CALLOT, ces propositions adoptées à l'unanimité.

1.2. Projet de réforme des structures de haut niveau pour l'année 2020

La commission propose 3 niveaux pour les structures de haut niveau :

National 1 : maximum 30 clubs

National 2 : maximum 30 clubs

National 3 : sans limitation du nombre

L'attribution du label serait effectuée sur examen du cahier des charges et basé sur les volets suivants :

- Volet financier et social relevant de la compétence de la CACG,
- Volet sportif et développement relevant de la compétence de la Direction technique nationale et de la commission route,
- Volet éthique et médical relevant de la compétence du Directeur du pôle médical fédéral.

Le label national serait attribué pour une durée de 3 ans avec point de passage annuel obligatoire pour le contrôle financier par la CACG et le contrôle de l'effectif coureur par la Direction technique nationale.

Yannick POUHEY souhaite l'introduction d'un critère d'évaluation de la valeur sportive de la structure. Gilles DA COSTA et Eric JACOTE émettent, avec quelques nuances, la même volonté. Après des explications complémentaires apportées par Ludovic SYLVESTRE, le Président soumet ces propositions à approbation. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

1.2.1. Niveau structure de national 1

Ludovic SYLVESTRE présente la proposition de la commission.

➤ **Volet financier et social (domaine de compétence de la CACG)**

- Aspect financier
 - ✓ Budget annuel préconisé : 250 K€.
 - ✓ Contrôle financier et budgétaire :
 - Bilan comptable et du compte de résultats du club.
 - Attestation des comptes par l'expert-comptable et/ou certification des comptes par le commissaire aux comptes.
 - Budget et compte de résultat prévisionnel du club.
 - PV de l'assemblée générale du club donnant quitus aux comptes présentés (selon matrice FFC).
 - Tableau récapitulatif + convention de partenariat (partenaires privés) et contrat de subvention (partenaires publics).
 - Aspect social
 - ✓ Protection sociale des coureurs et des encadrants salariés ;
 - ✓ Vérification des contrats de travail :
 - Contrats de travail des encadrants salariés (autoentrepreneurs, portage salarial, ...)
- Minimum > 1 salarié (CDI ou CDD) à plein temps et 1 demi-salarié avec possibilité d'autre statut.
- Couverture sociale obligatoire (coureurs) et carte européenne obligatoire pour les étrangers.

➤ **Volet sportif et développement (domaine de compétence de la Direction technique nationale et de la commission route)**

Les structures de niveau N1 devront être inscrites comme des structures associées au Plan de Performance Fédéral (PPF) validé par le Ministère des Sports, dans le cadre du programme d'excellence sportive de la FFC. Ce lien entre la structure candidate au label N1 et le PPF devra être argumenté lors d'un entretien. Celui-ci déroulera le projet sportif de la structure ainsi que son axe de développement pour les 3 ans à venir.

Intervenants aux entretiens :

- Club : Président et salariés.
- FFC : représentant DTN de la filière route, entraîneur national route et membre de la commission nationale route.

Thèmes abordés lors de l'entretien :

- Projet sportif et de développement du club : 3 orientations (à définir par le club)
- 1. Priorité pour le haut niveau :
 - Structure réserve de groupe sportif professionnel
 - Structure réserve des équipes de France de moins de 23 ans (lien avec la Direction technique nationale dans le cadre du Plan de performance fédéral).
- 2. Centre de formation pour les jeunes :
 - Activités de découverte de la pratique en milieu scolaire et périscolaire
 - Centre d'accueil Ecole française de cyclisme
 - Structure de formation pour les cadets
 - Entente clubs juniors
- 3. Priorité sur l'attractivité de son territoire :
 - Organisation d'épreuves cyclistes
 - Aménagement du territoire avec des équipements sportifs : obtention du label territorial FFC
 - Développement transversal multidisciplinaire :
 - Equipe féminine
 - Team VTT
 - Structure d'accueil BMX
 - Structure de formation pour la piste
- Activités sportives :
 - Programme des stages (prévisionnel N+1 et rapport N-1) thématiques et objectifs.
 - Programme des compétitions route (prévisionnel N +1 et rapport N-1).

- Nombre de jour de course par coureur (activité en relation avec le Plan de performance fédéral pour les moins de 23 ans).
- Obligation de participation aux manches de la Coupe de France N1 et aux championnats de France en ligne et contre la montre (1 coureur minimum pour cette discipline).
- Participation aux épreuves contre la montre.
- Contribution au cyclisme régional (participation au calendrier régional).
- Suivi d'entraînement (méthodes, outils, tests, ...)?
- Préconisation pour un projet de reconversion (vision humaine du sportif, double projet pour les espoirs)

Effectif de coureurs de la structure labellisée N1 :

Effectif déclaré de 14 coureurs de 1^e et 2^e catégories, dont :

- 8 coureurs de 1^e catégorie,
- Minimum 2 coureurs de moins de 23 ans,
- Une réserve de 4 coureurs (1^{ère} ou 2^{ème} catégorie),
- Maximum de deux étrangers hors EEE (espace économique européen)

Total : 14 coureurs (effectif déclaré).

Encadrement :

Diplôme d'Etat (ou Brevet d'Etat) ou équivalence (licence STAPS).

Plan de formation continue des cadres.

Vérification des diplômes par la Direction technique nationale.

➤ **Volet éthique et médical (domaine de compétence du Directeur du pôle médical fédéral)**

- Identification du médecin de l'équipe et contacts avec la Médecine fédérale nationale.
- Visite obligatoire de chaque coureur de l'équipe chez le médecin et validation de la licence (Surveillance médicale réglementaire).
 - Transmission d'Informations et d'outils pédagogiques de la Médecine fédérale nationale vers les médecins en matière de nutrition, éthique, suivi d'accident.
- Identification sur le suivi médical et paramédical au sein de la structure N 1 en ce qui concerne la kinésithérapie, l'ostéopathie, les bilans, la surveillance médicale réglementaire.
- Invitation des médecins des structures de N1 au colloque médical annuel de la FFC.

Soumises à approbation, toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.2.2. Niveau structure de national 2

Ludovic SYLVESTRE présente la proposition de la commission.

➤ **Volet financier et social (domaine de compétence de la CACG)**

- Aspect financier
- ✓ Budget annuel préconisé : 100 K€.
- ✓ Contrôle financier et budgétaire :
 - Bilan comptable et du compte de résultats du club.
 - Attestation des comptes par l'expert-comptable et/ou certification des comptes par le commissaire aux comptes.
 - Budget et compte de résultat prévisionnel du club.
 - PV de l'assemblée générale du club donnant quitus aux comptes présentés (selon matrice FFC).
 - Tableau récapitulatif + convention de partenariat (partenaires privés) et contrat de subvention (partenaires publics).
- Aspect social
- ✓ Protection sociale des coureurs et des encadrants salariés ;
- ✓ Vérification des contrats de travail :
 - Contrats de travail des encadrants salariés (autoentrepreneurs, portage salarial, ...)

Minimum > 1 demi-salarié (CDI ou CDD) à plein temps en et 1 demi salarié avec possibilité d'autre statut.

- Couverture sociale obligatoire (coureurs) et carte européenne obligatoire pour les étrangers.

➤ **Volet sportif et développement (domaine de compétence de la Direction technique nationale et de la commission nationale route)**

Le projet sportif du club candidat et son axe de développement seront présentés sur dossier à l'intention de la Direction technique nationale et de la commission nationale route.

Thèmes abordés dans le dossier de candidature :

- Projet sportif et de développement de la structure : à déterminer par celle-ci.
- Attractivité de la structure sur son territoire (école française de cyclisme, équipe féminine, sections VTT et/ou BMX, équipements sportifs, ... label territorial FFC).
- Centre d'accueil pour les jeunes et centre de formation pour les juniors (activités de découvertes de la pratique en milieu scolaire et périscolaire et/ou en milieu défavorisé).
- Activités sportives :
 - Programme des stages (prévisionnel N+1 et rapport N-1) thématiques et objectifs.
 - Programme des compétitions route (prévisionnel N +1 et rapport N-1).
 - Nombre de jour de course par coureur.
 - Obligation de participation aux manches de la Coupe de France National 2.
 - Participation aux épreuves contre la montre.
 - Contribution au cyclisme régional (participation aux épreuves du calendrier régional)
 - Suivi d'entraînement (méthodes, outils, tests, ...) ?
 - Préconisation pour un projet de reconversion (vision humaine du sportif, double projet pour les espoirs).

Effectif des coureurs de la structure labellisée en National 2 :

Effectif déclaré de 10 coureurs de 1^e et 2^e catégories, dont :

- 6 coureurs de 1^e catégorie.
- Minimum de 2 coureurs de moins de 23 ans.

Total : 10 coureurs.

Encadrement :

Diplôme d'Etat (ou Brevet d'Etat) ou équivalence (licence STAPS).

Plan de formation continue des cadres

Vérification des diplômes par la Direction technique nationale.

➤ **Volet éthique et médical (domaine de compétence du Directeur du pôle médical fédéral)**

- Identification du médecin de l'équipe et contacts avec la Médecine fédérale nationale.
 - Visite obligatoire de chaque coureur de l'équipe chez le médecin et validation de la licence (Surveillance médicale réglementaire).
 - Transmission d'Informations et d'outils pédagogiques de la Médecine fédérale nationale vers les médecins en matière de nutrition, éthique, suivi d'accident.
 - Identification sur le suivi médical et paramédical au sein de la structure N 2 en ce qui concerne la kinésithérapie, l'ostéopathie, les bilans, la surveillance médicale réglementaire.
- Soumises à approbation, toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.2.3. Niveau structure de national 3

➤ **Volet financier et social (domaine de compétence de la commission nationale route)**

Aspect financier : budget minimum préconisé : 50 K€.

Documents financiers exigés : bilan comptable et compte de résultats de la structure.

Protection sociale de l'encadrement et des athlètes :

Documents demandés : couverture sociale obligatoire (coureurs) et carte européenne obligatoire pour les étrangers.

➤ **Volet sportif et développement (domaine de compétence de la commission nationale route)**

Le projet sportif de la structure candidate et son axe de développement seront présentés sur dossier à l'intention de la Direction technique nationale et de la commission nationale route.

Thèmes abordés dans le dossier de candidature :

- Projet sportif et de développement de la structure : à déterminer par celle-ci.

- Attractivité de la structure sur son territoire (école française de cyclisme, équipements sportifs, ... label territorial FFC).
- Centre d'accueil pour les jeunes et centre de formation pour les juniors (activités de découvertes de la pratique en milieu scolaire et périscolaire).
- Activités sportives :
 - Programme des stages (prévisionnel N+1 et rapport N-1) thématiques et objectifs.
 - Programme des compétitions route (prévisionnel N +1 et rapport N-1).
 - Nombre de jour de course par coureur.
 - Obligation de participation aux manches de la Coupe de France de National 3.
 - Participation aux épreuves contre la montre.
 - Contribution au cyclisme régional (participation aux épreuves du calendrier régional).
 - Suivi d'entraînement (méthodes, outils, tests, ...)
- Effectif des coureurs de la structure labellisés en National 3 :

Effectif déclaré de 8 coureurs de 1^e et de 2^e catégories, dont 4 coureurs de 1^e catégorie.
Total : 8 coureurs avec un maximum de deux étrangers hors EEE (espace économique européen)

Encadrement :

Si salarié : diplôme d'Etat (ou Brevet d'Etat) ou équivalence (licence STAPS).

Non salarié : diplôme fédéral : entraîneur expert ou équivalence.

Plan de formation continue des cadres.

Vérification des diplômes par la Direction technique nationale. .

➤ **Volet éthique et médical (domaine de compétence du Directeur du pôle médical fédéral)**

- Identification du médecin de l'équipe et contacts avec la Médecine fédérale nationale.
 - Visite obligatoire de chaque coureur de l'équipe chez le médecin et validation de la licence (Surveillance médicale réglementaire).
 - Transmission d'Informations et d'outils pédagogiques de la Médecine fédérale nationale vers les médecins en matière de nutrition, éthique, suivi d'accident.
 - Identification sur le suivi médical et paramédical au sein de la structure N 3 en ce qui concerne la kinésithérapie, l'ostéopathie, les bilans, la surveillance médicale réglementaire.
- Soumises à approbation, toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.3. Projet de Coupe de France des clubs de niveaux nationaux en 2020

Ludovic SYLVESTRE présente la proposition de la commission.

1.3.1. Appel à candidatures parmi les organisateurs du calendrier FFC

Et retenir 4 épreuves pour chacune des Coupes de France (N1, N2, N3).

Participation obligatoire des structures aux différentes manches de leur Coupe de France.

Suppression des frais de déplacements pour les structures « National 1 » et « National 2 ».

1.3.2. Cahier des charges pour l'appel à candidatures

Une épreuve en ligne (1 journée).

Une épreuve contre la montre par équipes (mutualisation avec les structures N1, N2, N3)

Une épreuve par étapes (3 jours minimum) dont une étape contre la montre individuelle (hébergement pris en charge par l'organisateur).

Une épreuve en milieu montagneux.

1.3.3. Valorisation du résultat sportif du collectif

Médiatisation du classement général provisoire des Coupes de France des clubs.

Soumises à approbation, toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.4. Labellisations des structures pour 2019

1.4.1. Label « Division nationale 3 »

Après étude des dossiers administratifs, sportifs et financiers réalisées par la commission, un avis favorable d'engagement en division nationale 3 a été prononcé par celle-ci pour les structures ci-dessous.

Auvergne Rhône Alpes : USP Issoire cyclisme compétition, VC Corbas Isatis Cycling Team (nouvelle structure) ; Bretagne : OC Locminé – Fybolia ; Centre Val de Loire : Union Cycliste d'Orléans Eiffage ; Grand Est : Team Macadam's Cowboy, ASPTT Nancy Meurthe et Moselle ; Guadeloupe : CSCA Propreté 2000 ; Hauts de France : ESEG Douai ; Ile de

France : Paris Cyclisme Olympique (Nouvelle structure) ; Normandie : Vélo club d'Avranches, USSA Pavilly Barentin, Team Bricquebec Cotentin ; Nouvelle Aquitaine : Entente cycliste 64, Club cycliste marmandais 47 ; Occitanie : Occitanie Cyclisme ; Pays de la Loire : La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme, Sablé-sur-Sarthe Cyclisme Pays de la Loire, US Saint-Herblain (nouvelle structure) ; Sud Provence Alpes Côte d'Azur : VC La Pomme Marseille.

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 3 » au 19 structures ci-dessus au titre de l'année 2019.

Pour les 5 structures restantes, une seconde réunion de la commission route est prévue le mardi 15 janvier 2019.

1.4.2. Label « Division nationale 1 »

Après étude des dossiers administratifs, sportifs et financiers réalisées conjointement par la commission nationale route et la commission d'aide et de contrôle de gestion (CACG), un avis favorable d'engagement en division nationale 1 a été prononcé pour les structures ci-dessous.

Auvergne Rhône Alpes : Chambéry Cyclisme Formation, EC Saint-Etienne Loire, VC Villefranche Beaujolais ; Bretagne : VC Pays de Loudéac ; Bourgogne Franche Comté : SCO Dijon Team Matériel Vélo.com ; Ile de France : Team Peltrax-CSD ; Normandie : VC Rouen 76 ; Pays de la Loire : UC Nantes Atlantique, Vendée Pays de la Loire ; Nouvelle Aquitaine : Creuse Oxygène ; Sud Provence Alpes Côte d'Azur : AVC Aix-en-Provence.

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 1 » au 11 structures ci-dessus au titre de l'année 2019. Pour les autres structures concernées, une seconde étude et une seconde réunion de la CACG sont prévues le lundi 14 janvier 2019.

1.4.3. Label « Division nationale 2 »

Après étude des dossiers administratifs, sportifs et financiers réalisées conjointement par la commission nationale route et la commission d'aide et de contrôle de gestion (CACG), un avis favorable d'engagement en division nationale 2 a été prononcé pour les structures ci-dessous.

Auvergne Rhône Alpes : Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme, Team Matériel Vélo.com Vaulx-en-Velin ; Centre Val de Loire : Guidon chalettois ; Pays de la Loire : Union Cycliste Cholet 49 ; Nouvelle Aquitaine : UV de Limoges Team 87 ; Sud Provence Alpes Côte d'Azur : Martigues Sport Cyclisme.

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 2 » au 6 structures ci-dessus au titre de l'année 2019. Pour les autres structures concernées, une seconde étude et une seconde réunion de la CACG sont prévues le lundi 14 janvier 2019.

2. Commission du cyclisme féminin

Marie-Françoise POTEREAU présente les propositions de la commission.

2.1. Réglementation Coupe de France minimes-cadettes

Pour la composition des équipes, la commission propose les éléments suivants :

- Chaque équipe devra être composée au minimum de 3 et d'un maximum de 8 compétitrices.
- Au-delà de 8 compétitrices, les engagements seront inscrits à titre individuel.
- Les équipes déclarées lors de la confirmation des partantes seront prises en compte dans le classement par équipe.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2.2. Enregistrement des structures de division nationale femmes 2019

Après étude des dossiers administratifs, sportifs et financiers réalisées par la commission, un avis favorable d'engagement en division nationale femmes a été prononcé par celle-ci sur les structures suivantes : CC Le Boulou, CM Auber 93 – Saint-Michel, CO Courcouronnes Cyclisme Féminin, CSM Villeneuve-la-Garenne, DN Dames Saint-Julien-en-Genevois Biofrais, Auvergne Rhône Alpes, Team Breizh Ladies, Team Léopard Normandie, UVCA Troyes, Vélo Club de Morteau Montbenoît, Chambéry Cyclisme Compétition, CSM Puteaux, Team Centre Val de Loire Féminin, Team Elles Pays de la Loire, Union Cycliste Bassin Houiller, US Vern Cyclisme.

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale femme » aux 16 structures ci-dessus au titre de l'année 2019. L'étude du dossier de la structure suivante est ajournée car la commission est dans l'attente d'éléments manquants à son dossier : Team Macadam's Cowboys&Girls.

3. Commission du BMX

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission relatives aux labellisations des structures de divisions nationales au titre de l'année 2019.

3.1. Structures de division nationale 1

Dossiers des structures soumis avec un avis favorable de la commission.

Comités régionaux	Clubs	Ententes
Auvergne - Rhône - Alpes	Lempdes BMX Auvergne	
Bretagne	Division nationale Cycles Evasion Saint Brieuc Côtes d'Armor	
Nouvelle Aquitaine	Stade Bordelais BMX	
Normandie	Division nationale Evreux BMX	

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 1 » aux quatre structures ci-dessus.

3.2. Structures de division nationale 2

Dossiers des structures soumis avec un avis favorable de la commission.

Comités régionaux	Clubs	Ententes
Auvergne - Rhône - Alpes	Ain Cotière BMX Sodicycle	
Auvergne - Rhône - Alpes		Division nationale Ouest Lyon BMX Dardilly
Bretagne	BMX Trégueux Côtes d'Armor	
Bourgogne - Franche Comté	DN BMX Besançon Doubs	
Bourgogne - Franche Comté	Division nationale du Pays de Vesoul Haute Saône	
Sud Provence-Alpes Côte d'Azur		Division nationale BMX du Pays d'Aix
Normandie	Division nationale Bolbec BMX	

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer le label « Division nationale 2 » aux sept structures ci-dessus.

Les autres candidats à la labellisation (1 en DN1 et 1 en DN2) n'étant pas en mesure d'être labellisés ont jusqu'au 30 janvier 2019 pour fournir les éléments manquants et indépendants de leur volonté (licences de pilotes soumis au SMR, etc...)

4. Commission du corps arbitral

4.1. Plan de féminisation du corps arbitral

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission et explique que celle-ci s'est fixée pour objectif de présenter un panel d'arbitres féminins important en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024.

4.1.2. Les mesures incitatives

Présence des femmes dans les structures fédérales de l'arbitrage :

- Nombre de femmes actuellement arbitre national + régional : 665 (CT+BMX).
- Nombre de femmes actuellement CNE-fédérale : 20 (CT), 17(BMX),1(VTT).
- Nombre de femmes actuellement chronométreur fédéral : 2 (CT).
- Nombre de femmes actuellement chronométreur UCI en France : 3 (CT), 1(BMX),1 (VTT).
- Nombre de femmes arbitres désignées par la FFC : 43.
- Femme présidente de commission régionale du corps arbitral : 1 sur 12 en métropole
- CNCA : 1 femme membre.
- Commission internationale UCI des arbitres présidée par une Française : Cathy GASTOU.

➤ Référent national pour les examens FFC : 4 femmes soit 12% de l'effectif.

La formation d'arbitres féminins :

Inciter plus de femmes à s'inscrire aux formations et examen d'arbitres de la FFC.

- Examen arbitre régional (compétence CD-CR) : seuil minimum de femmes pour organiser un examen = 10 % des candidats.
- Examen arbitre national (compétence CR-FFC) : seuil minimum = 10 % des candidats.
- Examen CNE (compétence FFC-UCI) : seuil minima = 30 %.
- Examen commissaire International (compétence UCI) : seuil demandé = 50 %.

4.1.2. Les mesures d'accompagnement

Plan d'accompagnement au niveau des comités régionaux

- Identifier au sein de chaque commission régionale du corps arbitral un ou une responsable du développement de l'arbitrage féminin.
- Identifier au niveau des comités départementaux, des femmes susceptibles d'intégrer l'arbitrage parmi des anciennes compétitrices et/ou mère de jeunes compétiteurs, des dirigeantes de clubs.
- Aider et suivre les personnes détectées dans le cadre d'un tutorat. Objectif : deux femmes par comité régional.

Plan d'accompagnement au niveau fédéral

- Possibilité d'intégration dans la formation de dirigeante FFC (parcours de formation de la commission nationale féminine).
- Suivi des candidates aux formations d'arbitrage par la commission nationale du corps d'arbitrage.
- Plan de communication afin de valoriser les désignations d'arbitres femmes au haut niveau (exemple : une femme juge à l'arrivée et deux autres « arbitres à moto » sur le Tour de France 2019).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4.2. Définition du statut de nouveau licencié pour 2020

La commission souhaite apporter des précisions à la définition du statut du nouveau licencié pour l'année 2020. Pour les catégories de « baby vélo » à « cadets », elle propose de considérer comme nouveau licencié, toute personne n'ayant pas été licenciée à la FFC depuis au moins un an au moment de la demande de licence. Pour toutes les autres catégories, la durée de non prise de licence est maintenue à deux ans pour bénéficier du statut de nouveau licencié. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5. Commission du VTT

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

5.1. Réforme du trial

La commission propose une mise en conformité avec le règlement UCI sur la modification du comptage des points :

- Seraient comptés les points « gagnés » et les points « pénalités ». Dans le nouveau règlement il est prévu 5 « zones », dans lesquelles il y aurait 6 « secteurs », permettant chacun de gagner 10 points. Les pilotes auraient donc la possibilité de gagner un maximum de 60 points par zone (6 fois 10 points). Durant la compétition tous les points se cumuleraient, il n'y aurait pas de point négatif.
- Les points de pénalités continueraient d'être comptés, mais à part. Les pilotes ne pourraient avoir qu'un maximum 5 points de pénalité par zone. A partir des 5 points de pénalité, le pilote sortirait de la zone et garderait les points gagnés.

La commission prend acte de cette évolution afin de préparer au mieux les pilotes aux contraintes du circuit international. Ces nouvelles règles seraient appliquées au niveau national, sur les manches de Coupe de France et les championnats de France pour les classes « élites » et « experts ».

Cette évolution impliquerait quelques changements dans le traçage, dans l'arbitrage et dans la partie administrative pour les classements. Aussi sur chaque épreuve, les arbitres seraient

convoqués en amont afin de suivre une formation d'environ 2 heures, qui leur permettrait d'intégrer les changements et d'appréhender les zones et le nouveau mode de comptage. Après validation par le Bureau exécutif, un mail serait envoyé à l'ensemble des arbitres trial pour les informer de ces changements. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.2. Modifications réglementaires du cross-country relais

La commission propose :

- d'annuler la transmission de l'ordre de départ en amont de la course afin de gagner en fluidité.
- que des équipes incomplètes puissent prendre le départ et soient classées par ordre de résultat, à la suite des équipes complètes à 5 pilotes.
- pour les championnats de France, de modifier et simplifier les critères de composition d'équipes, à savoir :
 - 2 hommes à partir de moins de 23 ans,
 - 1 homme de moins de 17 ans ou de moins de 19 ans,
 - 2 femmes à partir de moins de 17 ans.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.3. Labellisation des teams VTT 2019

5.3.1. Divisions nationales

	Noms	Comités	Types	Labellisation
DN 1	BESSE SUPER-BESSE	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
	CALVISSON VTT	OCCITANIE	CLUB	labellisé
	HORIZON MONTLUCON	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
	SCOTT BIOFRAIS SAINT JULIEN	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
	SCOTT CREUSE OXYGENE GUERET	NOUVELLE AQUITAINE	CLUB	labellisé
	VCA ANJOS	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
	VENDEE VTT	PAYS DE LA LOIRE	Départementale	labellisé
	VSC BEAUNE 21	Bourgogne Franche Comté	CLUB	labellisé
	VTT CONLIEGE	Bourgogne Franche Comté	CLUB	labellisé
DN 2	AIX VTT	Sud Provence Alpes Côte d'Azur	CLUB	labellisé
	CLIC CHAMBERY SAVOIE	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
	LAVAL CYCLISME 53 VTT	PAYS DE LA LOIRE	CLUB	labellisé
	MOSELLE CULTURE VELO	GRAND EST	Départementale	labellisé
	TEAM VOSGES VTT	GRAND EST	Départementale	labellisé
	TREK GIROMAGNY	Bourgogne Franche Comté	CLUB	labellisé
	VELO CLUB DOLOIS	Bourgogne Franche Comté	CLUB	labellisé
	VELO CLUB ORNANS	Bourgogne Franche Comté	CLUB	labellisé
	VTT SA VERDUN	GRAND EST	CLUB	labellisé
	VTT SAINT AMAND LES EAUX	HAUTS DE FRANCE	CLUB	labellisé
	VTT ST LO	NORMANDIE	CLUB	labellisé
	ANNECY CYCLISME COMPETITION	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
	CBC ELSASS'TEAM VELOTOP	GRAND EST	CLUB	labellisé
	CREUSE MAINSAT EVAUX	NOUVELLE AQUITAINE	CLUB	labellisé
	EC CHÂTEAU THIERRY VTT	HAUTS DE FRANCE	CLUB	labellisé
	ECPL BREIZHARMOR	BRETAGNE	CLUB	labellisé
	HAUTE GARONNE VTT	OCCITANIE	Départementale	labellisé
	JOTUL-SCO DIJON	Bourgogne Franche Comté	CLUB	labellisé
	MEUSE 55	GRAND EST	Départementale	labellisé
	MJC PLAN DE CUQUES VTT	Sud Provence Alpes Côte d'Azur	CLUB	labellisé
	NIMES CYCLISME	OCCITANIE	CLUB	labellisé
	POLE JEUNES AVEYRON VTT	OCCITANIE	Départementale	labellisé
	POMMIERS VTT	Sud Provence Alpes Côte d'Azur	CLUB	labellisé
	RVC VTT	PAYS DE LA LOIRE	CLUB	labellisé
	Specialized Salvco Saint Die des Vosges	GRAND EST	CLUB	labellisé
	V2O	OCCITANIE	CLUB	labellisé
	VELO CLUB MENDE LOZERE	OCCITANIE	CLUB	labellisé
	VTT FUN CLUB	GRAND EST	CLUB	labellisé
	VTT GAURIAC 33	NOUVELLE AQUITAINE	CLUB	labellisé
	XC63	AUVERGNE RHONE ALPES	CLUB	labellisé
XC COMITE LOIRET	CENTRE VAL DE LOIRE	Départementale	labellisé	

5.3.2. Teams de marques

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
Cross-country	ABSOLUTE-ABSALON	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé
	CUBE PROFERMETURES SEFIC	BRETAGNE	labellisé
	CYCLES DARNANVILLE-TROPEVENT.COM	NORMANDIE	labellisé
	DESMIER	AUVERGNE RHONE ALPES	labellisé
	EVERBLUE.COM	GRAND EST	En attente
	FOCUS MTB RACING	GRAND EST	labellisé
	GAEC DE SALM	GRAND EST	En attente
	KMC-EKOI-ORBEA	ILE DE FRANCE	labellisé
	MADEWIS PERNES	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé
	MARSEILLE TECHNOTEAM13-HEADCYLES-HUTCHINSON	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé
	MASSI	GRAND EST	labellisé
	MASSI ACADEMIE	GRAND EST	labellisé
	MATERIEL VELO.COM	AUVERGNE RHONE ALPES	labellisé
	MTB TEAM MONKEY'S SAUCE - KENNY RACING	OCCITANIE	En attente
	NCA BERGAMONT LEVENS VTT	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	En attente
	SUNN-BEAUMES DE VENISE	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé
	SUNN FACTORY RACING	GRAND EST	labellisé
VELOPROSHOP BY MAXPERF	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé	
VELOROC BMC	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé	

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
Descente	ADDITION DOWNHILL	AUVERGNE RHONE ALPES	labellisé
	COMMENCAL 100%	GRAND EST	labellisé
	COMMENCAL/VALLNORD	AUVERGNE RHONE ALPES	En attente
	CYCLEWORKS	BRETAGNE	En attente
	DORVAL AM	AUVERGNE RHONE ALPES	En attente
	FREEMAN	OCCITANIE	labellisé
	LES GETS BIKEPARK	AUVERGNE RHONE ALPES	labellisé
	SCOTT DOWNHILL FACTORY	OCCITANIE	labellisé
	SPECIALIZED GRAVITY	OCCITANIE	En attente
	TC CONCEPT	AUVERGNE RHONE ALPES	labellisé
	VOULVOUL RACING	OCCITANIE	labellisé
	X1 RACING	OCCITANIE	En attente

	<i>Noms</i>	<i>Comités</i>	
Enduro	PIVOT SUPERTOUR	ILE DE FRANCE	En attente
	POLE ENDURO FREJUS	SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	labellisé
	ROCKY SPORTS	AUVERGNE RHONE ALPES	labellisé

5.3.3. Teams français UCI

19 structures françaises ont effectué une demande de labellisation auprès de l'UCI.

<i>Noms</i>
ABSOLUTE-ABSALON
COMMENCAL 100%
COMMENCAL-VALLNORD
CUBE PROFERMETURES SEFIC
DORVAL AM
FOCUS MTB RACING
KMC-EKOI-ORBEA
MARSEILLETECHNOTEAM13-HEADBIKE-HUTCHINSON
MASSI
RADON France
SCOTT BIOFRAIS SAINT JULIEN

SCOTT CREUSE OXYGENE GUERET
SCOTT DOWNHILL FACTORY
SPECIALIZED GRAVITY
SUNN-BEAUMES DE VENISE
SUNN FACTORY RACING
TEAM VOSGES VTT
VCA ANJOS
VELOROC BMC

Toutes ces propositions de labellisation sont adoptées à l'unanimité.

VII. FINANCES

1. Rapprochement budgétaire au 31 octobre 2018

Le Trésorier Général annonce que l'exercice clos au 31 octobre 2018 présente un résultat positif de 468.115 €, pour un total de produits de 18.721.780 € et un total de charges de 18.253.665 €. Gilles DA COSTA se réjouit de pouvoir évoquer un doublement du résultat positif prévu (230.200 €). Cette situation est notamment due à un résultat très favorable des activités sportives et événements, qui permettent cette situation exceptionnelle. Il remercie l'ensemble des salariés du siège fédéral pour les résultats positifs et collectifs produits. Il mentionne ensuite que ce constat satisfaisant masque deux événements importants : le paiement d'une somme de 280 K€ pour résolution d'un contentieux social bien antérieur au début de la mandature, le provisionnement des autres contentieux sociaux latents à leur hauteur maximale. Il évoque la capacité du budget annuel à générer un excédent de 200 K€ par an. Il affirme que le budget courant est structurellement équilibré et affiche comme objectif à la fin du mandat d'obtenir des fonds propres compris entre 200 et 400 K€.

Le Trésorier Général évoque ensuite les projets restant à accomplir sur l'outil de gestion, qui n'est pas encore stabilisé, les fiches de salaires réalisées par un prestataire externe, l'évolution de la gestion des stocks. Il mentionne une baisse des droits d'engagements, due à la diminution de l'activité des licenciés. Au sujet des créances douteuses, il souligne les démarches entreprises par la Direction technique nationale pour parvenir à une résorption significative de celles concernant certains athlètes. Il déclare qu'aucune provision n'est établie pour le comité régional d'Ile de France compte tenu de la signature de la convention d'apurement.

Au sujet des actifs immobiliers, Gilles DA COSTA souligne le travail réalisé par Sylvain DUPLOYER pour proposer les locaux de l'ancien siège fédéral sis à Rosny-sous-Bois, à la vente par lots. Cette action va permettre de réaliser prochainement la cession de deux lots et peut-être d'un troisième.

Pour sa part, Michel CALLOT considère que l'analyse de ce résultat appelle deux conclusions. Il affirme qu'une première mission a été accomplie : parvenir à une gestion extrêmement rigoureuse et stabiliser les bonnes pratiques permettant une lisibilité grandement améliorée et des capacités d'anticipation décisionnelles. Le Président insiste ensuite sur la possibilité de développer d'autres sources de revenus nécessaires au financement des investissements à réaliser.

2. Intervention du commissaire aux comptes

Christian ANTOUNE précise avoir reçu un suivi mensuel régulier des comptes de la FFC, dans le cadre de la procédure d'alerte. Il affirme que ces transmissions mensuelles lui ont permis de constater un retour vers une bonne tendance. Il met également en avant l'amélioration des procédures de suivi des achats et des notes de frais. Il communique ensuite quelques informations relatives à sa mission de contrôle et notamment en ce qui concerne les provisions pour risques. Il indique avoir eu accès à toutes les informations juridiques jugées nécessaires au bon accomplissement de ses fonctions. Christian ANTOUNE déclare que, comme chaque année, il rédigera une note de synthèse qui sera

transmise au Président. Après quoi, il fait part de sa satisfaction d'avoir constaté un niveau de provisions satisfaisant et un résultat positif suffisamment significatif.

S'agissant du comité régional d'île de France, il déclare avoir souhaité que les documents de préparation de la convention d'apurement de la dette contractée lui soient transmis.

Il rappelle qu'un écart de réévaluation des locaux de Rosny-sous-Bois et de Montry a été constaté sur des exercices antérieurs. Il mentionne que lorsque tous les lots des locaux de Rosny-sous-Bois seront vendus, cet écart de réévaluation passera définitivement dans les capitaux propres.

Concernant les informations demandées aux comités régionaux, le commissaire aux comptes affirme que le taux de retour est insuffisant : 63% de réponses. Il déclare avoir réalisé un contrôle particulier sur les conventions de partenariat et constaté les difficultés rencontrées pour la gestion des stocks. Il fait ensuite état des stocks de produits « Mavic » pour un montant de 335 K€ et n'appartenant pas à la FFC, provisionné à 100% et physiquement présent. Il mentionne également que les provisions sur risques sont bonnes. Et en conclusion, il indique que la procédure d'alerte est suspendue au plan juridique. Ce qui ne dispense pas d'un suivi à son niveau. Enfin, il annonce que le taux de couverture des engagements des prix des coureurs professionnels est satisfaisant.

3. Questions des membres

Eric JACOTE souhaite obtenir des précisions au sujet de l'analyse du budget de la Direction technique nationale. Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explique que des modifications de codes analytiques sont intervenues en cours d'année et que celles-ci rendent les comparaisons très difficiles entre deux exercices. La Directrice administrative et financière évoque également les changements de statuts opérés pour de nombreux prestataires auparavant vacataires et devenus salariés.

Yannick POUHEY souhaite obtenir des précisions sur la levée de la procédure d'alerte. Christian ANTOUNE explique que les risques sont désormais contrôlés et que la tendance constatée doit perdurer. Il précise que le contrôle attentif de sa part va se poursuivre mais hors du cadre légal de la procédure d'alerte.

4. Adoption des comptes

Michel CALLOT soumet les comptes présentés à l'adoption des membres. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

VIII. CONVENTION FFC-LNC

Le Président invite le Directeur juridique à présenter de dossier. Après quoi, Il propose que le Bureau exécutif approuve les documents adoptés par l'assemblée générale de la Ligue Nationale du Cyclisme. Voir le document adopté à l'unanimité en annexe 3.

IX. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2019

Le Secrétaire Général présente l'ordre du jour de l'assemblée générale du dimanche 24 février 2019. Après quoi, celui-ci est adopté à l'unanimité. Voir en annexe 4.

Yannick POUHEY présente ensuite les différents ateliers programmés pour le congrès fédéral : sur la journée du samedi 23 février : les assises des comités départementaux (animées par le Président et le Bureau exécutif) ; quatre autres ateliers (une demi-journée le samedi 23 février) : la gouvernance du sport français (animé le samedi après-midi par Michel CALLOT et Gilles DA COSTA), l'engagement des bénévoles demain, comment ? (animé par Marie-Françoise POTEREAU le samedi matin), l'activité des jeunes (animé par Cathy MONCASSIN et Marie-Françoise POTEREAU le samedi après-midi), la pratique non compétitive à la FFC (animé par Yannick POUHEY et Jean-Michel RICHEFORT le samedi matin).

X. REVUE DE PROJETS

1. « France cyclisme »

Ludovic SYLVESTRE présente les thèmes principaux des quatre parutions programmées pour 2019 :

- 4 mars : spécial BMX (Pôle BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines, filière).
- 3 juin : spécial route (les réformes pour 2020 : classement national par points FFC, les catégories de courses, structures de haut niveau, Plan de performance fédéral, équipe de France des moins de 23 ans, ...).
- 7 octobre : spécial contre la montre et endurance (projet de la Direction technique nationale).
- 25 novembre : terre de cyclisme (attractivité des territoires, les équipements sportifs, les labels territoriaux) + supplément calendrier 2020.

Au sujet de la version numérique, en plus des 4 versions couplées avec le magazine papier, il a été décidé de créer une version numérique « seule » en 2019, le 7 juillet, avec un focus sur les championnats de France sur route et le comportement des professionnels français sur le Tour de France. Ludovic SYLVESTRE déclare qu'un devis a été demandé auprès de « K. Editions » pour une version de 20 pages. Le Bilan économique de cette version supplémentaire déterminera l'opportunité d'augmenter ou non le nombre de parutions de ce produit en 2020.

2. Cohérence, prise de décisions, politique sportive

Le Président donne la parole à Yannick POUHEY. Le Secrétaire Général dresse le constat de la richesse de l'activité de la Fédération, tant au niveau du nombre de disciplines sportives qu'au niveau de la quantité des événements, qui conduit quelquefois à prendre des décisions diversement commentées et même parfois difficilement applicables dans de bonnes conditions par la base (clubs, comités régionaux et départementaux, ...). Il affirme que dans un monde idéal, il faudrait intégrer à toutes les décisions, différents types de contraintes :

- Les analyses et directives de la Direction technique nationale (voir site internet) ;
- Les décisions de l'Union Cycliste Internationale ;
- Les contraintes budgétaires ;
- Les contraintes contractuelles (ex : contrat de diffusion télévisuelle, ...) ;
- La raréfaction des candidatures pour les organisations fédérales majeures ;
- Le fonctionnement des services du siège fédéral ;
- La typologie de la participation aux épreuves (individuelle, clubs, sélections, ...) ;
- Le volet événementiel des « labels territoriaux » ;
- Les échéances électorales au niveau des collectivités territoriales ;

Il est donc nécessaire pour l'ensemble des disciplines d'intégrer bon nombre de caractéristiques sur 16 championnats de France et 88 manches de Coupe de France.

Yannick POUHEY propose donc de réunir les Présidents de commissions sportives, les managers de filières, la Directrice des activités sportives, les coordinateurs en amont (par exemple en mars 2019) pour tenter de bâtir l'activité pour l'année 2020 et essayer d'éviter de nombreux écueils.

Après quoi, Michel CALLOT propose de formaliser de nouveau le procédé de remontée, d'enregistrement des candidatures et d'attribution d'organisation pour les épreuves fédérales. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Organisation des assises des épreuves cyclosporatives

Yannick POUHEY fait part de négociations engagées entre la FFC et la société « Otakam », dans le cadre de la réalisation d'un classement « cyclos ». Il annonce également l'organisation des assises des épreuves cyclosporatives, le samedi 16 février 2019 à Saint-Quentin-en-Yvelines.

2. Prise en compte de la validation des acquis de l'expérience pour les diplômes fédéraux

Ludovic SYLVESTRE expose les cas de quelques encadrants de structures de divisions nationales, qui de par leur vécu sportif et professionnel possèdent les compétences requises pour la fonction mais ne sont pas titulaires du diplôme exigé par le cahier des charges. Il souhaiterait une étude attentive de ces quelques particuliers de manière à ce que les personnes concernées puissent obtenir le diplôme nécessaire par la validation des acquis de leur expérience.

Après quoi, le Président invite le Directeur technique national à exposer son point de vue. Christophe MANIN explique que l'institut fédéral de formation a déjà engagé le processus de validation de l'expérience mais qu'en raison de la complexité du dossier, la mise en place ne pourra être réalisée que dans le courant de l'année 2020.

Compte tenu de ce contexte, le Président propose de réaliser une étude attentive des quelques demandes particulières et d'accorder une réponse positive à celles-ci, dans l'attente de la mise en place d'un processus de validation des acquis de l'expérience bien normée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30'.
Prochaine réunion le jeudi 14 février 2019 à 8 h 30 au siège fédéral.**

Le Président

Le secrétaire Général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

Plan des annexes

Annexe 1 : accord frontalier établi pour les années 2019 et 2020 entre le comité régional du Piémont (Fédération de Cyclisme Italienne) et le comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (FFC). (page 24).

Annexe 2 : projet de réforme du classement national par points (pages 25 à 27).

Annexe 3 : convention entre la FFC et la LNC et ses annexes (pages 28 à 45).

Annexe 4 : ordre du jour de l'assemblée générale du dimanche 24 février 2019 (page 46).